

Académie de police de Savatan

A S P

Assistant de sécurité publique



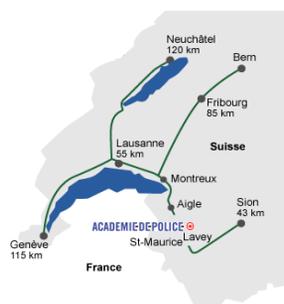
Académie de police de Savatan

Sur les hauteurs de Saint-Maurice, depuis 13 ans maintenant, l'Académie de police de Savatan est **le centre de compétence** dans le domaine de la formation sécuritaire.

L'Académie de police forme, pour l'obtention du Brevet fédéral de policier, les policiers, gendarmes et inspecteurs des cantons et communes du Valais et de Vaud, de la République et canton de Genève depuis avril 2016, ainsi que les agents de la Sécurité militaire et de la Police des transports.

L'Académie conduit de nombreux cours de **formation continue** ouverts soit aux Corps de police soit à des institutions extérieures. L'Académie de police travaille en **partenariat** avec l'Université de Lausanne, la HEIG-VD et d'autres organisations économiques et offre diverses formations dans les domaines de la sécurité et de la gestion de crise. Elle développe également de fortes synergies de formation **à l'étranger** avec, notamment, la Gendarmerie et la Police nationale française et conduit plusieurs projets de **coopération** sécuritaire en Europe.

Dès 2011, l'Académie de police a développé un **concept de formation pour les ASP**, Assistants de sécurité publique dont le succès a confirmé la nécessité et souligné la pertinence de l'enseignement.



Une longue histoire...

De mai 2011 à mai 2017, l'Académie de police a mis sur pied 19 Ecoles d'Assistants de sécurité publique armés et non-armés et formé 289 ASP.

Ces aspirants ASP provenaient des Polices cantonales genevoise, vaudoise, des Polices municipales valaisannes, vaudoises, fribourgeoises et de la Sécurité militaire.

Objectifs de la formation

- ▶ Inculquer une discipline individuelle et collective du comportement, raisonnement, caractère et de l'esprit
- ▶ Garantir une formation conforme aux exigences de l'employeur
- ▶ Former les aspirants théoriquement et pratiquement aux missions de base de leur cahier des charges
- ▶ Dispenser une culture générale permettant de saisir les problèmes sécuritaires dans leurs causes et effets
- ▶ Garantir une unité de doctrine.

Organisation de la formation

L'encadrement et la conduite de la formation ASP sont assurés en priorité par le personnel de l'Académie de police. Selon les besoins, des instructeurs provenant des Corps partenaires ou des enseignants externes peuvent être engagés.



Conditions d'admission

Les Assistants de sécurité publique sont engagés par leurs employeurs respectifs, Etat, communes ou autres institutions.

Les candidats doivent répondre aux conditions minimales suivantes :

- ▶ jouir d'une bonne réputation
- ▶ disposer d'un casier judiciaire vierge
- ▶ pour les ASP armés, être en mesure de présenter une attestation faisant mention de leurs aptitudes psychologiques à exercer la profession
- ▶ jouir d'une bonne condition physique.

Profils de formation

L'ASP agit

- ▶ en qualité de garde-parc, garde d'objets
- ▶ en tant que collaborateur des centrales d'engagement et centres d'intervention
- ▶ en appui aux unités d'intervention de police secours de la circulation routière
- ▶ comme agent de transfert, de surveillance et de garde de personnes détenues
- ▶ dans les activités de protection aéroportuaire et des sites diplomatiques.



Formation de base (FOBA)

La formation de base est identique pour les ASP armés ou non-armés. Elle dure 6 semaines, soit 260 heures d'enseignement.

Matières principales : droit pénal et civil, éthique, déontologie, police judiciaire, loi sur la circulation routière, police de proximité et sécurité personnelle, psychologie, français et formation sanitaire.

Pendant ces six semaines, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants et les tests effectués doivent obligatoirement être réussis.

Au terme des six semaines de formation de base, les aspirants sont soumis à un examen final regroupant toutes les matières principales. Cet examen doit obligatoirement être réussi pour accéder à la formation spécifique.

Formations spécifiques (FOSPEC)

▶ La formation spécifique des **ASP non-armés** est de 2 semaines, soit 80 heures.

Matières enseignées : loi sur les amendes d'ordre, police de proximité (terrain) et approche par compétences (APC), self-défense.

▶ La formation spécifique des **ASP armés** est de 4 semaines, soit 168 heures.

Branches principales : loi sur les armes et usage de l'arme, tir, soins pré/post hospitaliers, self-défense, sécurité personnelle, mesures de sécurité lors d'arrivées et de départs au Tribunal.

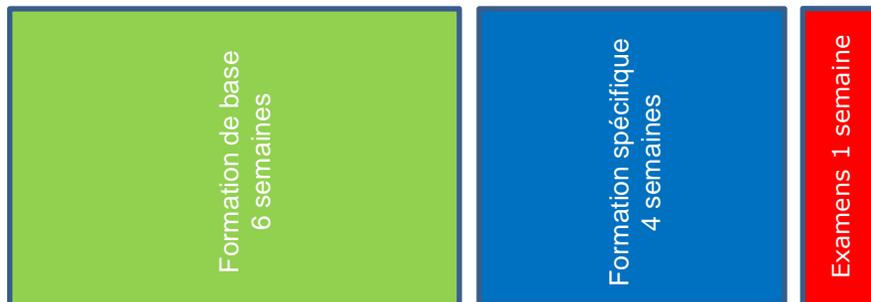


Déroulement des formations

Assistants de sécurité publique **non-armés**.



Assistants de sécurité publique **armés**.



Examens

Les examens finaux ont pour but de contrôler si l'aspirant est à même d'appliquer les enseignements reçus et d'exercer sa future activité conformément aux compétences qui lui sont attribuées.

Ils sont organisés sous la responsabilité de la Direction de l'Académie de police.

Les aspirants sont soumis à des épreuves théoriques et pratiques en relation avec l'enseignement reçu pendant leur formation de base et leur formation spécifique.

Certification

L'Académie de police authentifie la formation de l'Assistant de sécurité publique par la délivrance d'un certificat de réussite ou, en cas d'échec, par une attestation de suivi de formation.

Coût de formation

Les coûts de formation sont fixés selon la spécificité de la formation et sa durée.

Pour un ASP non-armé :

formation complète	CHF 10'000.-
formation de base uniquement	CHF 7'000.-
formation spécifique uniquement	CHF 4'000.-

Pour un ASP armé :

formation complète	CHF 14'000.-
formation de base uniquement	CHF 7'000.-
formation spécifique uniquement	CHF 8'000.-



Ecole 3-2017

▶ ASP non-armés

Du lundi 2 octobre au vendredi 1^{er} décembre 2017

▶ ASP armés

Du lundi 2 octobre au vendredi 15 décembre 2017

La cérémonie officielle de remise du certificat aux ASP non-armés et armés, couplée avec la journée des familles, aura lieu le samedi 16 décembre 2017, à Savatan.



Planification 2018

Deux sessions seront organisées en 2018.

Ecole 1-2018

▶ **ASP non-armés**

Du jeudi 1^{er} février au vendredi 6 avril 2018

▶ **ASP armés**

Du jeudi 1^{er} février au vendredi 20 avril 2018

La cérémonie officielle de remise du certificat, couplée avec la journée des familles, aura lieu le samedi 21 avril 2018, à Savatan.



Ecole 2-2018

▶ **ASP non-armés**

Du lundi 1^{er} octobre au vendredi 30 novembre 2018

▶ **ASP armés**

Du lundi 1^{er} octobre au vendredi 14 décembre 2018

La cérémonie officielle de remise du certificat, couplée avec la journée des familles, aura lieu le samedi 15 décembre 2018, à Savatan.



L'amélioration constante apportée à la formation des ASP pourrait entraîner un prolongement de la durée de l'école.

Si tel devait ainsi être décidé, l'Académie de police se réserverait le droit d'avancer le départ de l'école au début du mois de septembre.



Galerie



Les promotions d'ASP de 2015 à 2017, à Savatan, sur la Place Centrale ou dans le Nouvel Hôtel du Rhône (NHR).



Important



Il est impératif pour les employeurs d'enregistrer les aspirants ASP à l'Académie de police **au minimum trois mois avant le début** de chaque session.

En fonction du nombre de candidats inscrits, l'Académie de police peut être amenée à limiter le nombre de participants, voire à annuler une session.

Renseignements

Académie de police de Savatan
CH 1890 Saint-Maurice VS

Téléphone +41 (0)58 466 96 81

Courriel academie-de-police.asp@vd.ch

www.academie-de-police.ch

